

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

## DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION  
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)</b> <b>30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie</b> <b>Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39</b>
II. Numéro de l'enregistrement international: <b>1153526</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): <b>SLOVAN MARKETING, s.r.o.</b>
IV. Reproduction de la marque:  <b>HC SLOVAN</b>
V. Protection pour tous les produits et/ou services (règle 18ter.2)i) <b>Cl. 09: "Casques de protection (articles de sport); masques de protection (articles de sport); visières de protection (articles de sport)."</b> <b>Cl. 16: "Produits de l'imprimerie; publications périodiques et non périodiques y compris leurs suppléments et éditions spéciales; journaux; revues (périodiques); livres; affiches; calendriers; photographies; matériel publicitaire (produits de l'imprimerie)."</b> <b>Cl. 25: "Vêtements; chaussures; chapellerie; vêtements de sport; chaussures de sport."</b> <b>Cl. 28: "Articles de gymnastique et de sport compris dans cette classe; crosses de hockey; patins à glace; patins à roulettes; bottines-patins (combiné); gants pour hockey sur glace; protège-coudes (articles de sport); protège-genoux (articles de sport); protège-tibias (articles de sport); rembourrages de protection (parties d'habillement de sport); palets; équipements de sport compris dans cette classe."</b> <b>Cl. 35: "Services d'intermédiaire en affaires commerciales; services de vente au détail de vêtements de sport, de chaussures de sport, d'équipements de sport et d'articles de sport; publicité; organisation d'événements sociaux et de concours à buts commerciaux ou de publicité; publication de textes publicitaires; publicité télévisée; publicité radiophonique."</b> <b>Cl. 38: "Émissions télévisées; émissions radiophoniques; émissions télévisées de programmes; émissions télévisées de programmes de divertissement, d'enseignement, d'éducation, de compétition, de sport, de discussions et d'information; diffusion, échange ou obtention de nouvelles et d'information; diffusion de revues (périodiques) électroniques, d'informations, de périodiques électroniques, de livres électroniques; diffusion de programmes de télévision via Internet; consultation en matière de moyens de communication; nouvelles télévisées."</b> <b>Cl. 41: "Montage de programmes radiophoniques et de télévision; divertissement télévisé; production de films sur bandes vidéo; divertissement; enregistrement (filmage)</b>

sur supports de son et d'images; fourniture d'informations en matière de sport, de culture, d'éducation et de divertissement; services en matière d'éducation, de divertissement, de sport et de culture; mise à disposition d'installations sportives; mise à disposition d'installations pour la remise en forme physique et la régénération; organisation d'événements sportifs, culturels et sociaux; organisation de compétitions sportives; organisation de concours éducatifs; mise à disposition d'installation d'éducation; organisation de cours pour moniteurs des métiers de la forme, entraîneurs et arbitres; publication de textes (autres que textes publicitaires); location d'articles et d'équipements pour les sports; location matériel de sport; location d'installations pour la remise en forme physique et la régénération; consultation en matière de sports."

Vbis. Les éléments suivants de la marque ne sont pas protégeables: **HC**.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

**Directeur général**



**Dr. Boris Simonov**

VII. Date: **05/06/2014**